



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Paiement

Question écrite n° 8824

Texte de la question

M Jean-Pierre Lapaire appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les retards intervenus dans l'attribution et le versement des bourses des étudiants de l'enseignement supérieur. Il souhaiterait connaître les mesures qui seront adoptées afin de remédier à cette situation. En effet, à l'heure du grand projet pour l'éducation nationale, ces retards ne permettent pas aux étudiants de bénéficier d'une égalité des chances. De surcroît, l'objectif visé de 80 p 100 de bacheliers va certainement appeler une réforme du système d'attribution des bourses. Il serait intéressant de connaître les mesures envisagées dans cette perspective par le ministère de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports est conscient des difficultés financières qui peuvent apparaître, notamment en début d'année universitaire, pour les nouveaux étudiants et leur famille. Aussi, de longue date déjà, toutes dispositions nécessaires sont prises pour que les étudiants perçoivent leurs termes de bourse en temps utile. Une partie des crédits des bourses d'enseignement supérieur au titre du trimestre octobre-décembre est déléguée aux recteurs avant la rentrée universitaire, les ajustements au moyen de délégations complémentaires intervenant en cours de trimestre en fonction des indications des recteurs sur les effectifs prévisibles de boursiers (leur nombre réel n'étant connu qu'à la fin du mois de janvier). De plus, un arrêté du 17 février 1981 prévoit que les bourses d'enseignement supérieur peuvent être mises en paiement dès le début de la période trimestrielle ou mensuelle au titre de laquelle elles sont dues. L'automatisation de la gestion de ces aides, mise en place depuis plusieurs années dans certaines académies, est en cours d'extension. Elle a permis d'accélérer l'établissement des titres de paiement. Des causes de retard peuvent subsister au plan local pour des raisons touchant notamment aux calendriers de sessions d'examen de rattrapage, d'inscription des étudiants variable suivant les cycles (parfois décembre pour le troisième cycle), aux délais de vérification des documents renvoyés par les étudiants et nécessaires au paiement des bourses ou encore aux transferts des dossiers d'une académie à une autre. De plus, ces difficultés ont été amplifiées cette année par la grève des PTT qui a eu des effets non négligeables sur les transferts de dossiers. Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports s'efforce, en liaison avec les universités, d'améliorer les procédures d'inscription des intéressés et des délais de vérification des documents de paiement des bourses. Ainsi, malgré les difficultés évoquées ci-dessus, 90 p 100 des boursiers ont reçu leur bourse au 1er décembre, taux qui est en constante augmentation (70 p 100 en 1983). Les étudiants concernés ne sont toutefois pas demunis puisqu'ils ont alors la possibilité de solliciter une avance sur bourse auprès des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires. Enfin, une réflexion est actuellement en cours sur les moyens d'améliorer et de rationaliser le système d'aides directes aux étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Lapaire Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8824

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 419